

5- La photo, accompagnée du coupon d'inscription soigneusement rempli, doit être déposée sous enveloppe portant la mention « Concours photo » pour le 31 Août 2009 au plus tard :

- à l'Office de Tourisme du Pays de Laon  
Hôtel Dieu - Place du Parvis Gautier de Mortagne 02000 Laon  
Tél. 33 (0)3 23 20 28 62 Fax 33 (0)3 23 20 68 11

N'inscrivez rien au dos des photos.

#### Article 4: Jury.

Un jury composé de personnes représentant la Municipalité, la Jeune Chambre Économique de Laon et sa région, des professionnels du patrimoine, du tourisme et de la photographie, attribuera au début du mois de septembre un prix à chaque lauréat de chaque catégorie:

Catégorie n°1: photographes amateurs adultes.

Catégorie n°2: photographes amateurs enfants (-15 ans).

#### Article 5: Dispositions diverses.

Les clichés seront exposés lors de différentes manifestations et pourront faire l'objet de copies dans l'unique but de financer la restauration de Fontaines, Sources et Abreuvoirs ( JCE Laon et sa région « ça coule de source »). Toutefois, sur demande express de l'auteur, les photos seront restituées et/ou non dupliquées. Les candidats renoncent à tout recours sur les conditions d'organisation du concours et sur les résultats du Jury. Les membres du Jury et les organisateurs ne peuvent s'inscrire à ce concours.

#### Article 6: Droit attaché aux photographies exposées.

Chaque participant accepte que les droits matériels attachés aux photographies soient confiés à titre gratuit à la Jeune Chambre Économique de LAON et sa région, conformément aux dispositions du Code de la Propriété intellectuelle et notamment ses articles L 122-1 et L 122-7.

Les droits patrimoniaux visés sont les suivants:

- Droit de reproduction de la Collection photographique sur tout support,
- Droit de céder tout ou partie des droits présentement acquis et d'accorder toute licence d'exploitation à un tiers,
- Droit de communiquer les photographies au public par tout procédé quelconque.

Chaque auteur conserve l'ensemble des droits moraux attachés aux photographies exposées conformément aux dispositions de l'article L 121-1 et suivant du Code de la propriété intellectuelle.

Pour toute information, contacter:

Jeune Chambre Économique de Laon et sa région  
1 Rue Saint-Vincent BP 120  
02000 LAON CEDEX  
Tel: 06-23-99-78-02  
Mail: [jce.laon@free.fr](mailto:jce.laon@free.fr)

Le Présent règlement est téléchargeable sur le site <http://jce.laon.free.fr>

La Jeune Chambre Economique et la Ville de LAON présentent

# Concours Photo Amateur

Fontaines, sources et abreuvoirs :  
« l'eau dans tous ses états »

de mai  
à août  
2009



## Le Patrimoine prend la Pose !

Pour toutes informations, contactez la  
«Jeune Chambre Economique de Laon et sa Région»  
1 rue Saint Vincent - B.P. 120 - LAON Cedex  
tél : 06-23-99-78-02 - courriel : [jce.laon@free.fr](mailto:jce.laon@free.fr)  
Règlement complet sur <http://jce.laon.free.fr>



**Le patrimoine prend la pose !**  
« Fontaines, sources et Abreuvoirs: l'eau dans tous ces états ».

**Règlement**

A compléter et à déposer avec votre photo légendée à Office du Tourisme du pays de LAON ou à envoyer à La Jeune Chambre Économique de Laon et sa Région ( Voir adresse dans le règlement) avant le 31 août 2009.

Nom : ..... Prénom : .....

Age : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : ..... @ .....

Si vous souhaitez que certaines informations ne soient pas communiquées au public, signalez-le par une croix :

Nom, Prénom       Age       Adresse complète       Téléphones, Courriel

Légende de la photo:

Précisez également l'endroit où vous avez pris votre photo :

Je soussigné(e).....

Certifie avoir pris connaissance du règlement, être l'auteur de cette photo et ne pas être photographe professionnel.

Signature (signature des parents pour les mineurs) précédée de la mention « lu et approuvé ».

**Article 1er: Préambule.**

La Jeune Chambre Économique et la Ville de LAON organisent un concours photo « Le patrimoine prend la pose ! ». Il est destiné à tous les amateurs de photographie, enfants comme adultes (hors professionnels). Toutes les photos obtenues à l'issue du concours seront exposées lors de nombreuses expositions. La remise des prix se fera en présence de la Presse.

**Article 2: Dispositions générales.**

Les photos du concours « Le patrimoine prend la pose ! » doivent avoir pour sujet le patrimoine au sens large du terme (patrimoine urbain, monumental, mobilier, naturel ...) sur la Commune de LAON et ses environs.

Le thème de ce concours: « Fontaines, sources et Abreuvoirs: l'eau dans tous ces états ».

Il s'agit d'exprimer le lien existant ou non entre l'élément choisi du patrimoine et l'eau, de saisir les effets inattendus ou voulus nés de leur rencontre.

La légende (voir article 3-3) peut également vous permettre de révéler la sensibilité du photographe et d'expliquer le choix du sujet. Le Jury appréciera les sujets particulièrement originaux, inédits et insolites. N'hésitez pas à exprimer vos sentiments, votre émotivité à travers votre choix et votre photo, à faire ressortir leur côté unique et affectif.

**Article 3: Conditions de participation.**

1- L'inscription au concours photo « Le patrimoine prend la pose ! » est gratuite.

2- La prise de vue s'effectuera durant la période allant du 15 mai 2009 au 31 août 2009 inclus à l'aide d'un appareil photo argentique ou numérique (Hors Polaroids). Les clichés seront en couleurs ou noir et blanc et tiendront compte des contraintes énoncées à l'article 2.

L'auteur devra choisir un seul cliché non retouché et s'assurera que les personnes reconnaissables sur son cliché ont donné leur autorisation pour l'exposition et la diffusion de celui-ci. En cas de litige, seule la responsabilité du photographe pourra être engagée.

3- Chaque photo doit être légendée. Remplissez à cet effet le coupon qui précède le règlement. Il s'agit d'exprimer votre choix et votre perception du patrimoine en question ( évitez la simple description; les citations sont acceptées). Cette légende comptera pour la sélection.

4- Le développement et/ou l'agrandissement sont à vos frais. Le format retenu sera au minimum 18\*24 ou 20\*30 sur papier brillant. Conservez précieusement l'original de votre photo (fichier ou négatif).